

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize Février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de M. Éric HALBOURG, Maire.

Etaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, RENOULT Jean-Luc et les gendarmes M. LEVEAU Grégory, Major, et M. SIZAIRE Daniel, Adjudant-Chef et Référent Communal.

Excusés: SOURINTHA Florence donne sa procuration à HALBOURG Eric, CURY Nathalie donne sa procuration à DELAUNE CAUVIN Astrid, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine, BIARD Christophe.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

### PRÉSENTATION DES MISSIONS DE LA GENDARMERIE (Communauté de Brigades)

Les gendarmes M. LEVEAU Grégory, Major, et M. SIZAIRE Daniel, Adjudant-Chef et Référent Communal, nous ont expliqué leurs différentes missions. Ils ont indiqué quel est le rôle d'un gendarme Référent Communal.

### POINTS DE DÉFENSE INCENDIE

M. Guittet, Adjoint, présente les différents projets et les devis associés.

Les projets prévus sont : la réhabilitation de la Réserve Incendie Rue du 7<sup>ème</sup> B.M.N., la création d'une Réserve Incendie enterrée au Hameau de Runetot, et l'implantation de Bouches Incendie dans les Rues du Bois Guilbert (près de l'abribus) et du Bois Saint Jacques (à proximité du Chemin des Aubépines).

#### Devis Réserves Incendie (tableau ci-dessous)

	Réserve Incendie Rue du 7 <sup>ème</sup> B.M.N.		Réserve Incendie Hameau de Runetot		Deux Réserves Incendie (avec remises)	
Réseaux Environnement	20 500,00 € HT	24 600,00 € TTC	29 150,00 € HT	34 980,00 € TTC	47 167,50 € HT	56 601,00 € TTC
Sturno	25 750,00 € HT	30 900,00 € TTC	42 675,00 € HT	51 210,00 € TTC	67 425,00 € HT	80 910,00 € TTC

#### Devis Véolia Bouches (tableau ci-dessous)

Lieux	Montant HT	Montant TTC
Rue du Bois Guilbert	2 808,67 €	3 370,40 €
Rue du Bois Saint Jacques	2 742,22 €	3 290,66 €

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident :

- De choisir l'entreprise Réseaux Environnement en ce qui concerne les deux Réserves Incendie pour leur montant global (47 167, 50 € HT) ;
- De confier la mise en place des Bouches Incendie à l'entreprise Véolia pour leurs montants respectifs ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférent ;
- De demander des subventions auprès de l'État et du département.

### **RÉAMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE JOSEPH DENEUVE**

M. Guittet, Adjoint, présente le projet du réaménagement proposé par le bureau d'Études Etudis dont le montant estimé s'élèverait à 188 260 € HT soit 225 912 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Réaliser le projet sous réserve de l'accord des subventions et des possibilités d'autofinancement pour le reste à charge ;
- Demander les subventions auprès de l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau ;
- Autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

M. le Maire fait lecture des nouveaux tarifs de notre fournisseur de la restauration scolaire. Il indique que les coûts ont augmenté. De façon à limiter la hausse du prix des repas du fournisseur, et le gaspillage alimentaire, M. le Maire propose de passer de 5 à 4 composants. Il propose aussi une augmentation des tarifs facturés aux familles (enfants et adultes), dont les montants n'ont pas été augmentés depuis 2021.

Après délibération et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident :

- de passer de 5 à 4 composants
- de commander des repas uniquement « maternelles »
- de fixer les tarifs enfants à 3,10 € (au lieu de 3,05 €) et adultes à 3,80 € (au lieu de 3,69 €).

### **TERRAINS HABITAT 76 (Roseaux Saint Michel et Allée Joseph Deneuve)**

Suite aux divers contacts entre la Mairie et Habitat 76, un accord a été proposé pour un échange de terrain.

Après délibération, et à la majorité des votes (1 abstention et 8 pour), les membres du Conseil Municipal décident de :

- procéder à des échanges de terrains, sans soulte, permettant d'une part de mettre en cohérence le statut et l'usage des sols du lotissement « Les Roseaux Saint Michel », conformément au plan de division établi par le Cabinet GE 360, sous la référence BG24103 actualisé le 7 mars 2022 et d'autre part l'aménagement par la Commune du parking situé Allée Joseph Deneuve de manière à ce que la circulation des véhicules de sécurité et du ramassage des Ordures Ménagères puissent se faire sans contrainte.
- accepter que les Services de l'Office se chargent de régulariser les transferts de propriété, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant
- autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

### **BORNE FORAINE**

Monsieur le Maire rappelle que le projet avait été accepté en 2022 pour un montant de 18 558,24 € T.T.C. dont une participation communale de 773.26 € T.T.C.

Suite au courrier du SDE76 indiquant que ce projet ne pourrait être réalisé en 2022, il présente le nouveau devis préparé par le SDE76 pour l'affaire **Ext-2022-0-76456-M5564** et désigné "Rue de la Clairière - Borne foraine" dont le montant prévisionnel s'élève à 20 172,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 840,50 € T.T.C.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le nouveau devis et confirme le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 840,50 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **COMPTABILITÉ M57 : TAUX DE FONGIBILITÉ**

M. le Maire rappelle qu'en 2022, le Conseil Municipal a décidé de passer en M57 abrégée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Il indique que les articles de dépenses imprévues dans le budget ne seront plus utilisables avec la nouvelle nomenclature M57 abrégée. Un taux de fongibilité doit être choisi et celui-ci est au maximum de 7,5 %. Il permettrait à M. le Maire de réaliser des virements de crédits entre chapitres (Fonctionnement) ou entre opérations (Investissement) sans réaliser de décision modificative lors d'une réunion de Conseil Municipal. Il précise qu'une communication par mail sera faite pour prévenir à chaque utilisation.

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident de voter le taux maximal de 7,5% pour les sections Fonctionnement et Investissements.

### **FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter à l'unanimité des votes, la fiscalisation de la contribution 2023 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

### **APPEL À LA SOLIDARITÉ SÉISME TURQUIE ET SYRIE**

M. le Maire fait part de la demande reçue par les Sapeurs-Pompiers Humanitaires sollicitant un don pour l'aide auprès des victimes du séisme survenu en Turquie et en Syrie.

Après délibération, à la majorité des votes (3 contre, 1 abstention, 5 pour), les membres du Conseil Municipal décident d'octroyer une somme de 100 €.

### **FRAIS POUR CASSE DE LA VAISSELLE DURANT LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Suite à la suppression de la Régie de Recettes de la Salle des Fêtes au 31 décembre 2022, aucune poursuite ne peut être réalisée par le Trésor Public pour toutes factures d'un montant inférieur à 15 €. De ce fait, il est proposé de récupérer la somme concernée par la casse de la vaisselle sous forme d'un don à la coopérative scolaire (chèque ou espèces).

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

### **PARTICIPATION COMMUNALE À LA PRÉSENCE VERTE**

M. le Maire évoque la possibilité pour la commune de prendre en charge les frais d'installation et de mise en service de la Présence Verte auprès des Mottevillais vulnérables.

Ces frais s'élèvent à 60 €. L'abonnement mensuel (24,95 €) resterait à la charge de la personne concernée.

Après discussion, les Membres du Conseil Municipal souhaitent connaître les autres entreprises existantes proposant ce même service et décident de reporter leur décision ultérieurement.

### **APPLICATION MOBILE POUR ALERTE LA POPULATION**

M. le Maire nous rappelle son souhait de pouvoir informer rapidement la population en cas d'évènement exceptionnel (climat, accident...). Il présente deux applications qui pourraient répondre à cette problématique.

	Montant HT	Montant TTC
Panneau Pocket (communication sans alerte sms)	150 €	180 €
Maires & Citoyens (communication 2 publications hebdomadaires)	0 €	0 €
Maires & Citoyens (communication publications illimitées, alertes communales.... Choisir les options – quantité limitée)	120 €/option + 0.08 €/sms	144 €/option + 0.08€/sms
Maires & Citoyens (toutes les options en illimitées)	600 € + 0.08 €/sms	720 € + 0.08€/sms

Après discussion, les Membres du Conseil Municipal souhaitent avoir davantage de précisions sur les modalités de fonctionnement de ces applications, et savoir quelles sont celles les plus utilisées par les communes voisines.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h38